

La Force en Liberté  
FOFOFOFOFOFO  
L'efficacité réformatrice

FO



Usine  
Georges Besse de Douai  
Tél. : 01/76/83/95/86  
Fax : 03/27/95/04/51

Le 17 septembre 2013 – TG-24

**LA REFORME DES RETRAITES NE CONVAINC  
PAS LES SALARIES**

*10 septembre : mobilisation réussie*

**Les salariés, actifs, chômeurs, jeunes et retraités, ont défilé partout en France contre la réforme des retraites et sa principale mesure qui suscite une forte contestation, l'allongement de la durée de cotisation.**

**Augmenter les salaires, pas la durée de cotisation :** Tel était le principal mot d'ordre lancé par **FORCE OUVRIERE** pour la mobilisation du 10 septembre 2013 contre une réforme des retraites qui pénalise les salariés, actifs et retraités, au premier rang desquels les jeunes puisque avec l'allongement de la durée de cotisation prévu à partir de 2020, les salariés aujourd'hui âgés de 30 ans et moins devront travailler jusqu'à 67 ans pour espérer bénéficier d'une retraite à taux plein...**Inacceptable pour FORCE OUVRIERE.**

Pas moins de 180 rassemblements et défilés ont eu lieu en France, à l'appel des organisations syndicales FO-CGT-FSU et Solidaires, rejointes par des organisations de jeunes, dont le syndicat étudiant UNEF et les syndicats lycéens UNL et FIDL.

**PAS UN TRIMESTRE DE PLUS, PAS UN EURO DE MOINS**

A Paris, les organisations syndicales FO de la région parisienne ont défilé derrière une banderole sur laquelle on pouvait lire « **ne touchez pas à nos retraites, non à l'allongement de la durée de cotisation : pas de trimestre de plus, pas un euro de moins** ». Peu avant le départ du cortège parisien, le **Secrétaire Général de FO, Jean-Claude MAILLY**, a appelé à « **faire sauter le verrou de l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans en 2035** » estimant qu'avec cette mesure, « **le gouvernement répond aux injonctions de la Commission européenne** ».

« **Il y a également d'autres points de friction comme la mise à contribution des retraités, le fait que les retraites complémentaires soient mises sous la coupe d'un comité de surveillance ou encore des points que nous souhaitons faire évoluer concernant la pénibilité au travail ou l'égalité hommes-femmes** » a-t-il ajouté.

Le **Secrétaire Général FO** a également estimé que le 10 septembre était une bonne mobilisation, qui déplaçait plus de monde que la première manifestation contre l'accord national interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi le 5 mars 2013.

### **LA PENIBILITE MIEUX PRISE EN COMPTE ?**

Si la création d'un compte pénibilité correspond à une revendication **FORCE OUVRIERE**, l'organisation syndicale sera vigilante quant à ses modalités d'application. Elle conteste d'ores et déjà le sort réservé aux salariés usés proches de la retraite.

Le projet de loi sur les retraites, transmis le 5 septembre aux caisses de Sécurité sociale et au Conseil d'état, comporte un volet consacré à la pénibilité au travail. Comme le Premier ministre l'avait annoncé, un compte pénibilité sera créé en 2015, à destination des salariés du privé exposés à des conditions de travail réduisant l'espérance de vie comme le travail de nuit, des contraintes physiques difficiles (postures pénibles, manutention de charges...) ou un environnement agressif (bruit, agents chimiques...). Ce compte leur permettra, avec des points cumulés en fonction de l'exposition à un ou plusieurs facteurs de pénibilité, de se réorienter vers un métier moins pénible, de financer un temps partiel en fin de carrière ou de bénéficier de trimestres pour partir plus tôt à la retraite au maximum deux ans avant l'âge légal de 62 ans. Selon le gouvernement, 20% des salariés seront concernés.

Le dispositif sera financé par une cotisation de l'ensemble des employeurs du secteur privé et par une cotisation additionnelle versée par les entreprises dont au moins un des salariés est exposé à la pénibilité. **FORCE OUVRIERE** a accueilli favorablement la création du compte pénibilité, notamment parce que les dix critères de pénibilité retenus correspondent à une revendication de l'organisation syndicale. « **Le concept nous convient bien, mais nous ne pourrions vraiment nous prononcer sur le fond que lorsque nous aurons eu connaissance des décrets d'application, nuance Philippe PIHET, Secrétaire Confédéral FO chargé des retraites. Nous sommes d'ores et déjà très déçus par rapport aux annonces faites par le Premier ministre lors de la concertation, ajoute le responsable FO, M. AYRAULT avait assuré que les salariés usés proches de la retraite bénéficieraient de bonifications, or le projet de loi limite leur bénéfice aux 59 ans et demi et plus et seulement à partir de 2015.**

**A ce rythme, la mesure ne va concerner qu'une toute petite proportion des salariés exposés à des travaux pénibles !!! »**

**FORCE OUVRIERE  
LA COMPETENCE A VOTRE SERVICE**